

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALPHONSE, tenue le lundi 28 septembre 2020, au centre
communautaire de Saint-Alphonse à 19 h 30.

CONSEILLERS PRÉSENTS : Steven Allain
Cynthia Therrien-Samson
François Poirier
Yves Barriault

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gérard Porlier. La
directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Reina Goulet est
également présente. Les postes de conseiller numéro 2 et 5 sont vacants.

178-09-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

179-09-2020

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du Code municipal, étant donné que
les membres du Conseil municipal sont tous présents, nous pouvons tenir la
présente séance extraordinaire.

180-09-2020

LETTRE DE DÉMISSION – CONSEILLÈRE POSTE NUMÉRO 2

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil
municipal que madame Sylvie Dugas a remis sa démission en tant que
conseillère au poste numéro 2, lecture faite de sa lettre de démission.

181-09-2020

ANNULATION RÉOLUTION 175-09-2020

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le
conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers que la
résolution 175-09-2020 «Avis de motion et présentation du projet de
règlement numéro 319-2020» est annulée.

182-09-2020

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 321-2020

Le conseiller Yves Barriault, par la présente donne avis de
motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro
321-2020 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une camionnette neuve
année 2020 ou 2021.

Le projet de règlement intitulé Règlement numéro 321-2020
décrétant une dépense de 45 000\$ et un emprunt de 45 000\$ pour
l'acquisition d'une camionnette est présenté et déposé par le maire, monsieur
Gérard Porlier.

183-09-2020

CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 40.

Gérard Porlier
Maire

Reina Goulet, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Gérard Porlier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....